

■ **Bonmont Country Clubs S.A.**, à Chésereux, réunir des investisseurs pour l'achat et la gestion de participations (FOSC du 25.03.2002, p. 14). Procuration collective à deux est conférée à Félix Marlyse, de La Rogivue, à Lausanne, et Gladky Boris, de France, à Chésereux.
Journal no 10212 du 24.10.2002
(00707192 / CH-550.0.105.964-0)